

**Conseil Municipal**  
**Séance du 20 septembre 2016**

**L'an deux mil seize le vingt septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, TALLEC Christa, GARCON Jean-Paul, adjoints, MORICE Anne-Marie, CHARPENTIER Jocelyne, BESNARD Jacques, BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle,

Était absente : MOYNAT DANET Isabelle

Date de convocation : 13 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14 : Votants : 14 :

Marie-Noëlle BARIOU a été élue secrétaire de séance

**Centre de Secours  
de MUEL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe MARTINS, vice-président du SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) concernant le devenir du centre de secours de MUEL. Monsieur Christophe MARTINS est accompagné par le lieutenant-colonel Patrice FENEON, directeur des territoires et de la logistique et le commandant Jean-François MEUR, chef du groupement sud-ouest.

Les débats tournent autour de la question du devenir du centre de secours de MUEL. 4 pompiers sont à ce jour affectés à MUEL, ce qui est insuffisant. Le SDIS prévoit la fermeture du centre et la rupture de la convention de location du bâtiment entre la commune et le SDIS pour la fin de l'année.

Actuellement la commune perçoit un loyer annuel du SDIS de 15 686.36 €.

Le conseil municipal s'inquiète des conséquences de cette rupture et demande à Monsieur MARTINS de trouver des solutions. Monsieur MARTINS ne peut aujourd'hui apporter de solution quant au devenir du centre mais espère en trouver une.

**N° : 2016 - 48**

Thème : Droit de  
Préemption Urbain

**Objet : Droit de  
Préemption Urbain –  
Parcelle ZH 125**

Monsieur le Maire présente la demande de Maître MOINS Géraud notaire, à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle ZH 125 (2, rue de la Fontaine) située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas préempter la parcelle ZH 125.

**N° : 2016 - 49**

Thème : Droit de  
Préemption Urbain

**Objet : Droit de  
Préemption Urbain –  
Parcelle AB 410**

Monsieur le Maire présente la demande de Maître CAUSSIN Christophe, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 410 (1, rue de Bléruais) située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas préempter la parcelle AB 410.

**N° : 2016 - 50**

Thème : Marché  
public

**Objet : Retenues de  
garantie entreprise  
PICARD – opération  
130 (Bibliothèque –  
APC)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il reste des retenues de garantie sur l'opération 130 (Bibliothèque – APC) concernant le lot 11 – Electricité (139.53 €) et le lot 12 – Plomberie (1 636.03 €). Des travaux sur ces deux lots n'ayant jamais été réalisés et terminés, la commune doit se prononcer sur la libération ou non des retenues de garantie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas libérer les retenues de garantie en raison de travaux non réalisés soit pour le lot 11 – Electricité (139.53 €) et pour le lot 12 – Plomberie (1 636.03 €),
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ces retenues de garantie

**N° : 2016 - 51**

Thème : *Marché public*

**Objet : Retenues de garantie entreprise SA2E – Lotissement les korrigans**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il reste une retenue de garantie de 161.10 € sur le budget « lotissement les Korrigans » concernant l'entreprise SAE2 qui n'a jamais terminés les travaux prévus au marché. Monsieur le Maire informa le conseil que l'entreprise SA2E a été mise en liquidation judiciaire en août 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas libérer la retenue de garantie en raison de travaux non terminés sur le marché « lotissement les Korrigans » par l'entreprise SA2E pour un montant de 161.10 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant cette retenue de garantie

**N° : 2016 - 52**

Thème : *Institution et vie politique*

**Objet : Démission d'un adjoint – suppression du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la démission d'une adjointe, Sylvie MAILLARD, dont la lettre de démission a été acceptée par Monsieur le Préfet. Le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint devient vacant. Madame Sylvie MAILLARD continuera à siéger au sein du conseil en tant que conseillère municipale. Monsieur le Maire propose, du fait de la vacance du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, de supprimer ce poste d'adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- considérant la vacance du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, décide de supprimer le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint,
- décide, sur la base de l'article R2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination, Monsieur TROCHU Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur GARCON Jean-Paul, 2<sup>ème</sup> adjoint et Madame TALLEC Christa, 3<sup>ème</sup> adjointe.

**N° : 2016 - 53**

Thème : *Commande publique*

**Objet : Travaux logement communal : le « Bon Ami »**

*Monsieur GARCON Jean-Paul, étant intéressé par la décision suivante, quitte la séance et ne prend pas part au vote.*

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'aménager le logement du commerce « le Bon Ami » appartenant à la commune. Monsieur le Maire présente deux devis de menuiserie et un devis pour l'électricité :

Menuiserie :

- GARCON Jean-Paul : 7 460.00 €
- GUIBERT Benjamin : 6 112.10 €

Electricité :

- MGE : 1 742.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir le devis de GUIBERT Benjamin pour un montant de 6 112.10 € et le devis de MGE pour un montant de 1 742.00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis et toutes les pièces se rapportant à ces devis.

**N° : 2016 - 54**

Thème : *Ecole*

**Objet : Ecole publique de MUEL – Validation du nom de l'école**

Monsieur le Maire fait part au conseil que l'école publique de MUEL n'a pas de nom. Monsieur le Maire propose au conseil de nommer l'école publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de donner à l'école publique de MUEL le nom de « Ecole des P'tits Pitaos »
- demande à Monsieur le Maire d'informer l'Inspection académique d'Ille et Vilaine et l'inspection de l'éducation nationale de MONTFORT SUR MEU

**Délibérations 2016 – 48 à 2016 – 54**

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
GARCON Jean-Paul		FORTIN Marcel	
MORICE Anne-Marie		MOYNAT DANET Isabelle	
BESNARD Jacques		MAILLARD Sylvie	
CHARPENTIER Jocelyne		BARIOU Marie-Noëlle	
BRIAND Claude			